



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Fiche Action GPDS n°1: Tutorat adulte référent

Cadre réglementaire : lutte contre le décrochage scolaire, circulaire n° 2011-028 du 9 février 2011

Partenaires : Adultes volontaires de la communauté éducative formés à l'accompagnement personnalisé dans le cadre d'un tutorat.

Objectif : établir une relation de confiance individualisée avec un adulte pour remobiliser scolairement l'élève décrocheur

Indicateurs : élèves récidivistes dans la perturbation de cours, les sanctions et punitions infligées

Projet :

Public concerné : des élèves de la sixième à la troisième, présentant des difficultés de comportement et de motivation pour le travail scolaire.

Déroulement de l'action : durant une période donnée (6 à 7 semaines), l'élève est reçu au minimum une fois par semaine en entretien individualisé. L'adulte référent informe le référent décrochage scolaire des axes de travail entrepris :

- * estime de soi,
- * mobilisation scolaire,
- * savoir être en classe,
- * démarche de projet personnel,
- * démarche de projet d'orientation,

Collège Jean Roch Coignet

Vie Scolaire-

Dossier suivi par
M. GOUDET

Téléphone
03.86.41.52.44
Télécopie
03.86.41.90.93

Courriel
0890015h@ac-dijon.fr

8-10 rue de la Forterre
89560 Courson Les Carrières

Les élèves pris en charge recevront un livret individuel et pourront bénéficier d'une fiche de suivi positif

Mise en place du dispositif : après étude du cas en GPDS.

Evaluation : évolution du dossier disciplinaire de l'élève, de l'émergence du projet d'orientation, de l'adhésion de l'élève au dispositif (présence aux réunions, réactivité face aux objectifs fixés)

Annexe 1:

Dispositif GPDS

Fiche de suivi positif

Principe du dispositif

Recadrer individuellement un élève perturbateur ou démotivé, en valorisant les comportements positifs dont il fait preuve durant son emploi du temps scolaire, au lieu de focaliser sur ce qui ne va pas : participation en cours, travail effectué, calme et attentif. Etape de transition qui permet un travail sur l'estime de soi.

Objectif du dispositif

Aider l'élève rencontrant des difficultés à maintenir son comportement en lui redonnant confiance à la fois :

- en lui-même : il est capable de bien agir
- dans le système scolaire : l'équipe pédagogique et éducative remarque ses efforts

Modalités de fonctionnement

L'élève est responsable de sa fiche de suivi qu'il vient chercher en début de semaine pour la présenter à chaque cours ou temps d'étude. Il doit pouvoir la montrer à la *Vie Scolaire* lorsqu'on le lui demande.

L'enseignant remplit la fiche en notifiant uniquement les comportements positifs. Si rien de positif ne s'est produit, il faut juste signer pour valider que la fiche a bien été montrée mais que rien ne méritait d'être apprécié. Si la fiche ne se remplit pas, c'est que l'élève ne réussit pas à améliorer son attitude. Il n'est toutefois pas placé en position d'échec puisqu'aucun jugement négatif n'est inscrit.

Nom :

Classe :

Période de suivi :

Date et signatures

L'élève :

Le parent / responsable légal :

Vous avez accepté de rentrer dans un dispositif de suivi positif. Cela montre votre désir que l'on reconnaisse vos efforts et votre valeur. N'oubliez pas que la confiance est la clef de ce dispositif. Vos enseignants auront besoin d'un peu de temps pour s'assurer que vos bonnes résolutions sont solides. Ils sont néanmoins présents pour vous aider. Ne les testez pas, profitez de cette opportunité et de cet accompagnement éducatif pour redevenir acteur de votre réussite scolaire.